

Bilan de la concertation préalable réalisée sur le projet éolien du Chardon Lorrain

25 février 2019



Figure 1 : Photomontage du projet éolien Chardon Lorrain depuis la RD904 au Nord de Flirey



Sommaire

01 Introduction	3
01.1 Le projet et la zone d'implantation	4
01.2 Le calendrier de la concertation préalable du projet	5
02 Les moyens de participation	7
02.1 En ligne – site internet	8
02.2 Registres en mairie.....	8
02.3 Courriels de l'adresse mail générique dédiée au projet.....	8
03 Analyse de la participation	9
03.1 Données quantitatives de la participation	10
03.2 Questions et remarques exprimées.....	11
03.2.1 Questions génériques sur l'éolien	11
03.2.2 Point sur les réglementations en vigueur.....	12
03.2.3 Questions sur le projet.....	13
04 Conclusion	15

Table des illustrations


Figure 1 : Photomontage du projet éolien Chardon Lorrain depuis la RD904 au Nord de Flirey	1
Figure 2 : Carte d'implantation du projet éolien Chardon Lorrain.....	4
Figure 3 : Photo prise pendant la rencontre à Bernécourt le 2 octobre.....	5
Figure 4 : Annonce de la rencontre du 2 octobre 2018	6
Figure 5 : Encart publié sur le site internet ENGIE Green concernant la concertation préalable.....	8
Figure 6 : Graphique sur le nombre de vues du dossier de concertation préalable Chardon Lorrain sur le site internet ENGIE Green.....	10
Figure 7 : Nombres d'emplois dans la région Grand Est dans le secteur éolien, réparti sur la chaîne de valeur.....	14



01 Introduction

Un bilan complet de la concertation du projet depuis ses débuts en 2003 a été rédigé, en tant que pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé en préfecture de Meurthe et Moselle, le 20 décembre 2018.

Ce dossier a pour titre « Bilan de l'information et de la concertation sur le projet éolien de Chardon Lorrain » et comporte des annexes. Ces documents sont disponibles et consultables sur le site d'ENGIE Green, www.engie-green.fr, rubrique actualités, dossier concertations préalables en cours, dossier Chardon Lorrain.



Le présent document présente donc une partie seulement de la concertation réalisée sur le projet éolien Chardon Lorrain. Cette partie est la concertation préalable, dictée par la réforme des procédures d'information et de participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, actée par l'ordonnance du 3 août 2016 et son décret d'application du 25 avril 2017.



01.1 Le projet et la zone d'implantation

Le projet éolien Chardon Lorrain est porté par la société ENGIE GREEN CHARDON LORRAIN, filiale à 100% de la société ENGIE GREEN, elle-même filiale du groupe ENGIE.

Le projet est composé de 15 aérogénérateurs et de 5 postes de livraison, situés sur les communes de Bernécourt et Lironville, dans le département de la Meurthe et Moselle, en région Grand Est. Les implantations envisagées sont cartographiées sur la figure 1.

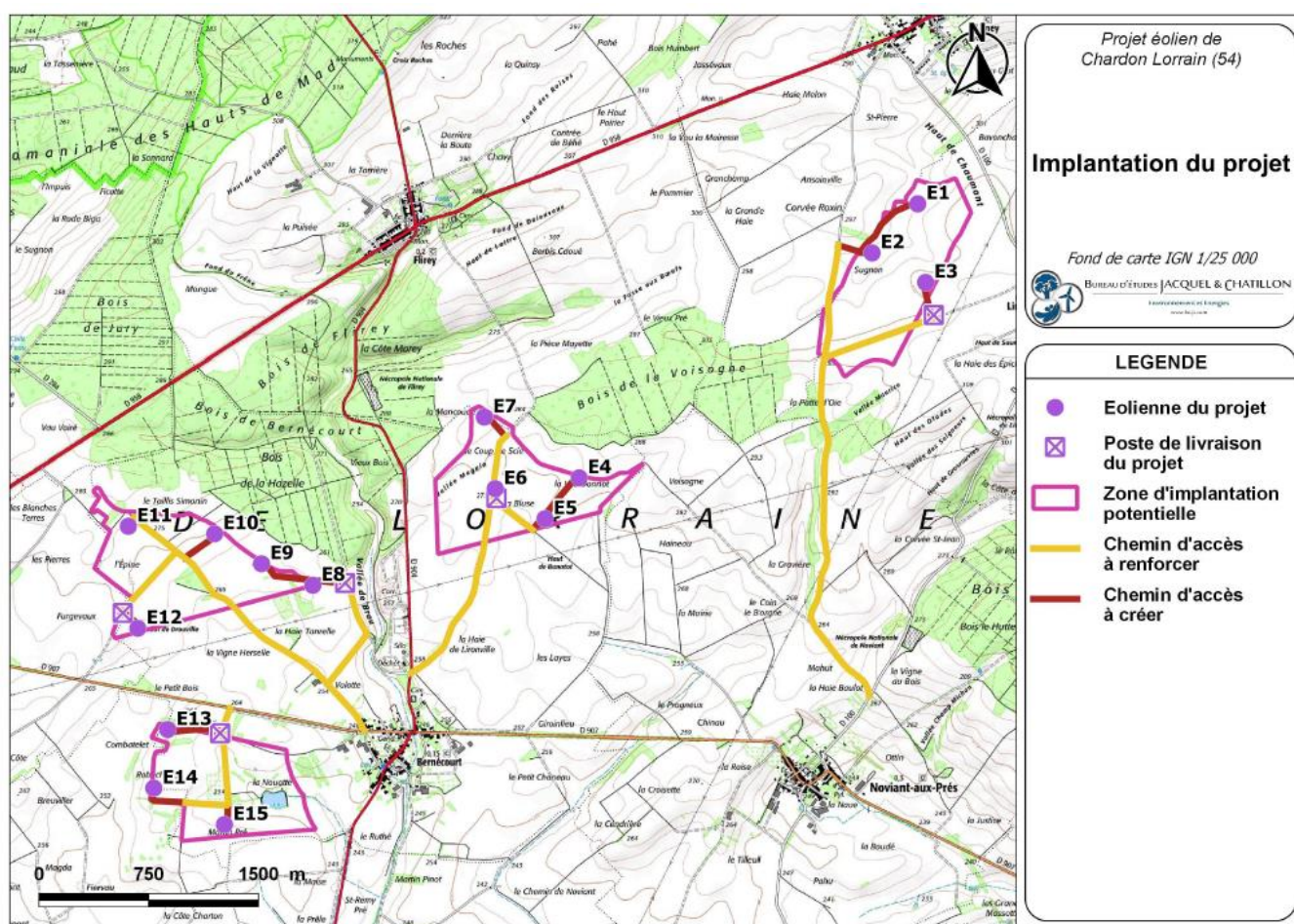


Figure 2 : Carte d'implantation du projet éolien Chardon Lorrain

Le modèle d'aérogénérateurs envisagé pour le projet est un gabarit d'une hauteur maximale bout de pale de 180m et de puissance unitaire maximale de 3,9MW. La puissance totale du projet s'élève donc à 58,5MW et la production électrique estimée est de 109 907 MWh/an.

01.2 Le calendrier de la concertation préalable du projet

La concertation préalable du projet éolien Chardon Lorrain s'est déroulée du 8 au 31 octobre 2018.

Au préalable, une réunion publique s'est tenue le mardi 2 octobre à la salle Polyvalente de Bernécourt de 20h à 22h30. La population avait été prévenue par courrier 3 semaines avant, dans un rayon de 6km autour du projet.

Une présentation générale du projet a été faite, et les participants ont été invités à faire part de leurs questions tout au long de la réunion.

35 personnes étaient présentes en plus des élus de Bernécourt, de Lironville et de la Communauté de Communes du Mad et Moselle.



Figure 3 : Photo prise pendant la rencontre à Bernécourt le 2 octobre



**Suite à la réunion du mardi 2 octobre,
faites-nous remonter vos interrogations et remarques
du 3 octobre au vendredi 26 octobre 2018.**

Le support de présentation sera mis à disposition à l'adresse
suivante : <http://Adresse/>

Vous pouvez faire remonter vos messages en écrivant à l'adresse
suivante : Projet.éolien.chardon-lorrain@engie.com

Des registres et supports papiers seront également accessibles
dans les mairies de Bernécourt et Lironville, aux horaires
habituels d'ouvertures.

Contacts

ENGIE Green Les jardins de Brabois II – 3, allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 Villers-lès-Nancy
Christelle SIMOTHE – Chef de projet éoliens – T. 03 83 54 60 98

Figure 4 : Annonce de la rencontre du 2 octobre 2018

Le flyer a été présenté en réunion puis mis à disposition à la sortie de la salle. Une centaine de flyers a été remise aux Maires de Bernécourt et Lironville en fin de réunion pour une mise à disposition en Mairies.



02 Les moyens de participation



02.1 En ligne – site internet

Le dossier de concertation préalable a été mis en ligne sur le site internet d'ENGIE Green, à l'adresse suivante :

<http://engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/dossier-de-concertation-du-projet-de-parc-eolien-de-chardon-lorrain-54/>

Ce dossier était consultable entre le 08 et le 31 octobre 2018. La page internet était présentée de la façon suivante sur la figure 5.

Nous souhaitons recueillir l'avis des habitants des communes de Bernécourt, Lironville et des communes alentours, en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de la Préfecture.

Ainsi, du 8 octobre au 31 octobre 2018, nous ouvrons cette période de concertation dans le but d'informer la population des avancées du projet éolien et de ses principales caractéristiques, et de lui permettre de s'exprimer avant l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Une réunion publique a eu lieu le mardi 2 octobre, à la salle des fêtes de Bernécourt. Cette réunion a été animée par ENGIE Green et une introduction a été faite par M. BUVET Daniel, maire de Bernécourt sur l'état actuel du projet et la volonté du territoire de voir ce projet aboutir. La présentation faite en réunion publique a pour but de vous présenter le projet actuel et les études jusqu'alors menées. Il vous permet d'appréhender les grandes lignes du projet et ne peut à lui seul constituer une base exhaustive. Nous avons souhaité le porter à votre connaissance afin de vous faire partager le bilan de l'ensemble des études menées et de la concertation, depuis le démarrage de la réflexion, sur ce territoire. Le projet a été initié en 2006 par l'intercommunalité et a pu véritablement voir le jour en 2010 avec l'assouplissement des contraintes militaires. Le projet a été ensuite repris en main par les communes concernées : Bernécourt et Lironville après une longue période de concertation et consultation des différents conseils municipaux pour un projet qui comptait 5 communes d'accueil initialement (Limey, Flirey, Bernécourt, Lironville, Noviant-aux-Près hors communauté de communes) toujours en coordination avec la communauté de communes.

Cette présentation est en ligne ci-dessous, et est mise à disposition dans les mairies de Bernécourt et Lironville. Un registre de recueil des avis est également disponible dans les mairies de Bernécourt et de Lironville.

Vous pouvez aussi nous adresser vos remarques à l'adresse mail suivante : chardon-lorrain.egn@engie.com

Figure 5 : Encart publié sur le site internet ENGIE Green concernant la concertation préalable

La population locale a été prévenue de cette concertation préalable par différents moyens : flyers d'information dans les boîtes aux lettres des communes concernées et communes limitrophes, réunion publique du 02 octobre 2018.

02.2 Registres en mairie

Deux registres ont été ouverts en mairie des 2 communes concernées par le projet éolien Chardon Lorrain : mairie de Bernécourt et mairie de Lironville.

02.3 Courriels de l'adresse mail générique dédiée au projet

Une adresse mail dédiée au projet : chardon-lorrain.egn@engie.com a également été mise à disposition du public pour envoyer leurs remarques au porteur de projet, comme indiqué sur le flyer, sur le site internet ENGIE Green et sur les registres laissés en mairie.



03 Analyse de la participation



03.1 Données quantitatives de la participation

Sur le site internet ENGIE Green, la page du dossier de concertation préalable du projet éolien Chardon Lorrain a été vue au total 139 fois. Le graphe de la Figure 6 « vues uniques » montre le nombre de vues uniques de la page par jour sur la période du 08 au 31 octobre 2018.

Vues uniques

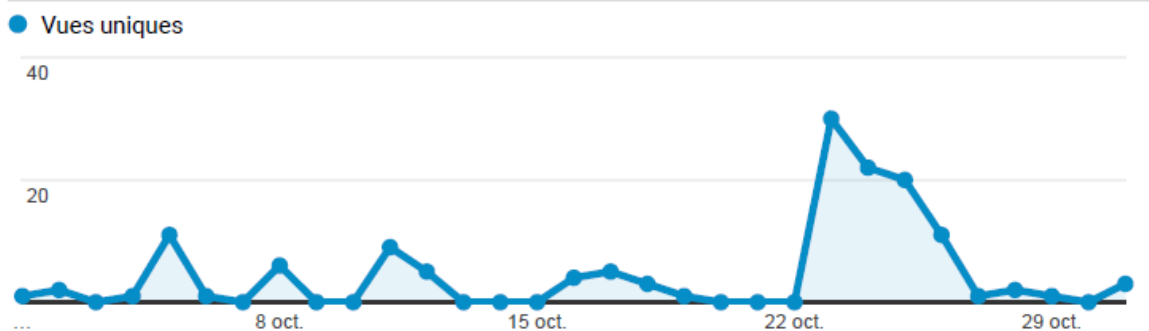


Figure 6 : Graphique sur le nombre de vues du dossier de concertation préalable Chardon Lorrain sur le site internet ENGIE Green

Ce chiffre de 139 vue unique¹ peut paraître important rapporté à la population de Bernécourt et Lironville, les communes d'implantations qui comptent 312 habitants², ces chiffres sont cependant à relativiser car il est difficile de connaître précisément la provenance de ce trafic.

¹ Le support google définit ainsi la notion de « vue unique » :

« Une page vue est définie comme l'affichage d'une page de votre site faisant l'objet d'un suivi grâce au code de suivi Google Analytics. Si un internaute actualise la page après l'avoir consultée, Google Analytics comptabilise une page vue supplémentaire. Si un internaute accède à une autre page et retourne ensuite sur la page d'origine, une seconde page vue est également enregistrée.

Une page vue unique, telle que signalée dans le rapport Vue d'ensemble du contenu, regroupe les pages vues générées par un même internaute au cours d'une seule session. Une page vue unique représente le nombre de sessions au cours desquelles cette page a été vue une ou plusieurs fois. » (<https://support.google.com/analytics/answer/1257084?hl=fr>)

² INSEE, 2014

03.2 Questions et remarques exprimées

A la fin de la période de concertation préalable, aucune remarque n'a été enregistrée sur les registres des 2 communes du projet éolien : Bernécourt et Lironville. Par ailleurs, aucun courriel n'a été reçu sur la boîte mail générique.

Lors de la réunion publique du 2 octobre plusieurs questions ont pu être posées. Ces questions ont été regroupées en thématiques dont les éléments de réponse sont exposés ci-après. Les réponses sont volontairement succinctes, tout en faisant référence aux textes et organismes pour de plus amples informations.

03.2.1 Questions génériques sur l'éolien

La politique nationale de transition énergétique

Les scénarios de transitions énergétiques édités par l'état et par RTE permettent d'assurer un apport énergétique pour tous tout en respectant une volonté de décarboner l'énergie française. Ces scénarios ont été traduits en intentions politiques dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, donnant des objectifs de développement ambitieux pour les différentes filières industrielles de la transition énergétique.

Couplé à d'autres technologies permettant une production complémentaire, un stockage de l'énergie et avec une réduction de notre consommation énergétique (avec par exemple une meilleure isolation de nos habitations) l'éolien est un des piliers de cette transition.

Les objectifs territoriaux du développement éolien

Les objectifs de développement éolien sur un territoire sont définis pas Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) que la région devrait formuler prochainement. Les objectifs combinés des anciennes régions donnent un objectif de de 4477 MW de puissances installée, ce qui est très ambitieux sachant qu'en juillet 2018 on comptait 3 112 MW de puissance installée.

En ordre de grandeur, 12% de la consommation électrique de la région est couvert par l'éolien terrestre.

« L'intermittence » de l'énergie éolienne

Pendant sa période de fonctionnement, une éolienne tourne à différentes vitesses en fonction de la force plus ou moins importante du vent. En un an, elle a produit autant d'électricité que si elle avait tourné 20 à 25 % du temps à capacité maximale. C'est ce qu'on appelle le facteur de charge ou le taux de charge.

Il existe de multiples raisons pour lesquelles une éolienne ne tournerait pas :

- Si le vent est trop fort ou trop faible, l'éolienne ne peut pas tourner. Ces arrêts sont estimés, en moyenne, à 10 jours par an.
- Lors des opérations de maintenance, les éoliennes doivent être arrêtées pour les questions de sécurité, cela équivaut en moyenne à 5 jours par an.
- Il est parfois nécessaire de brider les éoliennes, pendant des périodes de migration d'oiseaux par exemple.

Ces éléments ne font pas pour autant de l'éolien une énergie « aléatoire ». La plupart de ces arrêts sont prévisibles plusieurs jours à l'avance et c'est la diversité du bouquet énergétique français, le fait d'avoir différentes sources d'énergies complémentaires, couplés à des solutions de stockages, qui permettront à l'avenir, d'assurer la sécurisation du réseau français.

Questions esthétiques

Des questions ont été posées par rapport à la couleur des éoliennes et aux lumières de balisage.

Si des éoliennes bleue ou verte pourraient en effet mieux se fondre dans le paysage, les éoliennes doivent nécessairement être blanche pour des questions de sécurité aérienne.

Les lumières de balisage rouges sont également un élément de sécurité incontournable. Des travaux sont actuellement en cours pour chercher à minimiser l'impact de ces lumières.

03.2.2 Point sur les réglementations en vigueur

Durée de vie et démantèlement³

La durée de vie d'une éolienne est en moyenne de 25 ans.

Au bout de cette période, le choix peut être fait de rénover le parc (voir de remplacer les machines), c'est ce qu'on appelle le « Repowering » (de l'anglais littéral : « redonner de la puissance »).

L'alternative est de démanteler le parc. Les éoliennes sont alors démontées et l'espace utilisé par le parc est remis en état. Suivant les cas, une partie des fondations en béton peut être laissée dans le sol, le béton étant un matériau minéral inerte qui ne pollue pas les sols. Dans la plupart des autres installations, type poteaux électriques, les fondations en béton sont laissées sur place.

³ « Un vent de Transition, 11 infographies pour comprendre l'énergie éolienne », rédigé par l'association [France Energie Eolienne](#)

Le bruit

Avec l'étude paysagère et l'étude écologique, l'étude acoustique est un des grands piliers du dossier d'autorisation déposé en préfecture. La réglementation impose de ne pas dépasser des niveaux d'émergence sonores de 5 décibels le jour et de 3 décibels la nuit (ce qui peut expliquer des plans de bridages).

Des études acoustiques sont donc menées avant installation du parc. Un bureau d'études indépendant (Vénathec) a été chargé de faire des simulations pour le projet Chardon Lorrain pour assurer qu'il n'y aurait pas de dépassement d'émergence réglementaire. Une fois le parc installé, une campagne de réception acoustique permet de vérifier qu'il n'y a pas de gêne acoustique et que la réglementation est bien respectée, tout en adaptant éventuellement le plan de bridage.

Distance aux habitations

La distance aux habitations est la première chose que nous regardons. Une éolienne doit être placée à plus de 500 mètres de toutes habitations. Dans le cadre de notre projet :

Eolienne n°	Habitation la plus proche	Distance à l'habitation la plus proche
E3	Lironville	620m
E8	Bernécourt	690m

03.2.3 Questions sur le projet

03.2.3.1 Nombre d'éolienne, poste de livraison et rentabilité

Le potentiel de production a été estimé grâce à un mât de mesure posé en mars 2018. Ceci permet donc d'affirmer que le site réunit des conditions favorables à l'implantation d'un parc éolien, avec un productible estimé à 1879 heures équivalentes, hors indisponibilités des machines.

Avec un coût d'investissement total estimé à 62 millions d'euros environ, la rentabilité a été étudiée et jugée pertinente pour une installation de 15 machines d'une puissance totale de 58.5MW pour l'ensemble du parc.

Les postes de livraisons sont au nombre de 5 et seront équipés de bardage bois pour la bonne intégration paysagère.

03.2.3.2 Emplois en local⁴

Dans la région Grand Est, on compte 1597 emplois directs dans le secteur de l'éolien. Ce sont aussi des emplois durables et non délocalisables. De nouvelles formations voient le jour, dans la région Grand-Est par exemple :

- Lycée Bazin de Charleville–Mézières : formations «techniciens de maintenance » (BTS & BZEE)
- GRETA des Ardennes : formation « techniciens de maintenance » & «maintenance et réparation des pales »
- IUT de Reims-Châlons-Charleville : Licence Pro « maintenance et technologie des systèmes pluri-techniques » parcours énergie éolienne.
- Université de technologie de Troyes : Licence Pro « maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables »
- AFPA de Metz : formation « technicien supérieur de maintenance en éolien »
- D'autres formations proposent un module énergies renouvelables et/ou éolien à Reims, Strasbourg, Mulhouse, Nancy et Verdun.



Figure 7 : Nombres d'emplois dans la région Grand Est dans le secteur éolien, réparti sur la chaîne de valeur

Engie Green est le premier exploitant éolien de la région.

Avec 18% de croissance en France sur ces 3 dernières années, le secteur de l'éolien est une filière industrielle avec une bonne dynamique.

Au niveau très local, un parc éolien génère des revenus avec les loyers et impôts (pour les communes, les propriétaires, les exploitants), lors de travaux (pour les entreprises locales de constructions, les structures d'accueil du public,...) et lors de l'exploitation avec notamment la maintenance.

⁴ « Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France », Octobre 2018, Réalisé par BearingPoint

04 Conclusion

A la fin de la période de la concertation préalable, réalisée du 08 au 31 octobre 2018, les pages internet dédiées au projet éolien Chardon Lorrain sur le site internet ENGIE Green ont été consultées mais en faible nombre et temps passé. Par ailleurs, aucune remarque n'a été formulée sur les registres laissés en mairie des 2 communes concernées par le projet (Bernécourt et Lironville) et aucun courriel n'a été envoyé sur la boîte mail générique du projet.

La réunion publique du 2 octobre 2018 a été un vrai lieu d'échange, et de nombreux sujets ont été abordés.

La concertation préalable réalisée pour le projet éolien Chardon Lorrain n'a donc pas fait l'objet de remarques particulières. La concertation sur ce projet ayant débuté dès le démarrage du projet en 2003 et tout au long du développement du projet, cela explique peut-être l'absence de remarques lors de cette phase finale de concertation, avant dépôt de la demande d'autorisation.

On peut cependant conclure que toutes les conditions étaient réunies tout au long du développement du projet pour que chacun puisse formuler un avis ou poser une question sur le projet.





ENGIE GREEN Chardon Lorrain

Filiale de ENGIE Green
Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse – CS 20756
34961 Montpellier Cedex 2, France
www.engie-green.fr

engie-green.fr

